

HARRYPLAST LANCE UNE ENVELOPPE ÉCOLOGIQUE

La PME nordiste Harryplast, basée à Saint-Amand-Les-Eaux, vient de lancer une enveloppe postale qui intègre 70 % de déchets plastiques recyclés. En avance sur la réglementation et ses concurrents, ce fabricant d'enveloppes, pochettes et emballages en plastique mise sur cette innovation pour dynamiser sa croissance.



© ELODIE SOURY-LAVERGNE - LE JDE

De gauche à droite : Jean-Marie Harrissart, dirigeant d'Harryplast et Guillaume Petit, directeur commercial.

Fabricant d'enveloppes, pochettes et emballages en plastique, Harryplast mise sur le lancement de son dernier produit pour booster sa croissance. Installée à Saint-Amand-Les-Eaux (Nord), cette PME emploie 33 salariés et affiche depuis plusieurs années un chiffre d'affaires stable, à 6 millions d'euros. Elle vient de mettre sur le marché une enveloppe inédite, composée à 70 % de déchets plastiques français. Fruit de plus d'une année de R & D, cette enveloppe est elle-même totalement recyclable. Une première, selon Jean-Marie Harrissart, le dirigeant : « C'est la première fois qu'une enveloppe intègre une telle part de plastique recyclé, tout en conservant les mêmes caractéristiques mécaniques et visuelles qu'une enveloppe classique ».

RELANCER LA CROISSANCE

S'inscrivant dans les préoccupations environnementales, cette

enveloppe devrait séduire les clients de la PME (La Poste, des banques, des entreprises industrielles ou de logistique...) et lui permettre d'en gagner de nouveaux. D'autant que ce produit a d'autres arguments à faire valoir, comme son prix. « Elle est légèrement moins chère qu'une enveloppe classique, affirme le dirigeant. À l'achat, la matière première recyclée coûte pour le moment 5 à 10 % de moins que du film plastique classique ».

Avec cette innovation, Harryplast devance donc la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, « qui nous demande d'utiliser 25 % de déchets plastiques recyclés dans nos produits d'ici 2021, souligne le dirigeant. Demain, cette loi va venir frapper à la porte de nos clients. L'Angleterre et l'Italie ont déjà mis en place des taxes sur les plastiques qui ne contiennent pas un certain seuil de matière recyclée ». Cette anticipation donne aussi à la PME une longueur d'avance sur ses concurrents. Et elle compte bien

la conserver. Pour le moment, sur les 1 100 tonnes de matière première achetées par an par la PME, 300 tonnes sont remplacées par ce film plastique recyclé. « Nous fabriquons un tiers de nos produits avec ce plastique recyclé et d'ici un an, ce sera 60 % de notre production ».

RÉHABILITER LE PLASTIQUE

La PME, qui consacre chaque année 2 à 3 % de son chiffre d'affaires à la R & D, compte fabriquer à terme des produits composés, non plus à 70 %, mais à 100 % de plastique recyclé. « Nous savons déjà produire une enveloppe avec un film composé à 100 % de plastique recyclé. Si celle-ci a les mêmes propriétés mécaniques qu'une enveloppe classique, ce n'est pas encore le cas sur le plan visuel. Nous y travaillons ». Sensible aux enjeux environnementaux, Harryplast prône par ailleurs le développement de la filière recyclage plastique. « Le plastique, c'est le vilain petit canard de l'emballage. Notre activité n'a pas un bilan carbone neutre, mais il n'existe pas de matériau parfait. Nous pouvons avoir un comportement responsable et nous y travaillons, plaide Guillaume Petit, directeur commercial de l'entreprise. Il existe un vrai gisement de plastique usagé : pourquoi continuer à tirer du pétrole alors qu'on a déjà de la matière première sous la main ? » Pour accélérer les choses, Harryplast fabrique tous ses produits à partir d'un seul matériau, le polyéthylène basse densité (PEBD), un composant « recyclable facilement et à l'infini », selon Guillaume Petit.

Elodie Soury-Lavergne